

PROGRAMME DE RÉCLAMATION LIÉ À LA GARANTIE

**Réclamation présentée par: acheteur original, propriétaire subséquent
(lorsque la société Mitten Inc. a reçu au moment opportun
un avis de transfert conformément à ce qui est indiqué au verso des présentes).**

Nombre d'années (suivant l'installation originale) à l'intérieur duquel la réclamation est faite	Pourcentage des coûts assumés par Mitten Inc.
Vie du propriétaire original	100%
Programme au prorata à compter du transfert de garantie	
0 - 5 Années	100%
6 Années	90%
7 Années	80%
8 Années	70%
9 Années	60%
10 Années	50%
11 Années	40%
12 Années	30%
13 Années	20%
14 - 50 Années	10%
Plus de 50 ans	- 0 -

**VOTRE REVÊTEMENT MURAL EN VINYLE SOLIDE DE MITTEN INC. EST REMARQUABLE.
VOICI COMMENT CONSERVER TOUTE SA BEAUTÉ.**

Parmi les revêtements muraux de vinyle solide offerts aujourd'hui sur le marché, celui de la société Mitten Inc. est de loin le plus facile à entretenir. Néanmoins, il se salira, tout comme le font une maison fraîchement repeinte ou une automobile neuve ou tout autre produit exposé aux conditions climatiques. La plupart du temps, il vous suffira de laver au boyau votre revêtement de vinyle solide Mitten Inc. afin de le garder propre. Si cela ne suffit pas, nous vous suggérons ce qui suit:

1. Installez sur votre boyau une brosse en soie douce et à long manche pour automobile.
2. Lorsque la saleté est résistante (comme c'est souvent le cas dans les zones industrielles), la solution de nettoyage qui suit se révèle efficace : 1/3 c. de détergent (Tide, par exemple) + 2/3 c. de phosphate trisodique (Soilax, par exemple) + 1 gallon d'eau.

Dans les zones géographiques où survient la moisissure, substituez, dans la formule ci-dessus, un litre de chlorhydrate de sodium (Clorox, par exemple) à un litre d'eau.

S'il y a sur un panneau des taches rebelles qui doivent être enlevées, un nettoyant de type abrasif (Comet ou Ajax, par exemple) ou des tampons SOS peuvent être utilisés sans que le revêtement ne soit endommagé. Au pire, le dommage causé au panneau du revêtement de vinyle solide consistera en quelques égratignures ou en une rugosité de la surface. Cela est rarement visible, même à quelques pieds de la maison.

Nous vous recommandons, lorsque la maison est extrêmement sale, que vous commenciez à nettoyer à partir du dessus en descendant vers le bas et en rinçant fréquemment. Nous vous suggérons de laisser les solutions de nettoyage à la surface du revêtement plusieurs minutes avant de rincer.

TACHES	PRODUITS D'ENTRETIEN*	TACHES	PRODUITS D'ENTRETIEN*
Gomme à boules	Fantastik, Murphy's Oil Soap, ou une solution de vinaigre (30%) et d'eau (70%)	Moisi et moisissure	Fantastik, Murphy's Oil Soap, ou une solution de vinaigre (30%) and water (70%)
Pastel	Lestoil	Huile pour moteur	Fantastik, Lysol, Murphy's Oil Soap ou Windex
DAP (calfatage à base d'huile)	Fantastik	Peinture	Soft Scrub ou tampon Brillo
Crayon-feutre	Fantastik ou produits d'entretien à base d'eau	Crayon	Soft Scrub
Herbe	Fantastik, Lysol, Murphy's Oil Soap ou Windex	Rouille	Fantastik, Lysol, Murphy's Oil Soap ou Windex
Graisse au lithium	Fantastik, Lysol, Murphy's Oil Soap ou Windex	Goudron	Soft Scrub
Huile	Soft Scrub	Terre à jardin	Fantastik, Lysol ou Murphy's Oil Soap

Respectez les mises en garde sur les étiquettes des produits d'entretien. Évitez le contact direct entre les arbrisseaux et les produits d'entretien.
*Mitten ne donne son appui à aucun produit ou processus de marque de commerce et ne fait aucune garantie des produits mentionnés dans le guide présent.
Les références aux marques de commerce sont faites uniquement à titre d'illustration ; d'autres produits ou processus peuvent également être efficaces.

GARANTIE





Félicitations!

Votre choix en revêtement de vinyle Mitten vous garantit une qualité et une performance qui vous durera toute une vie... nous l'avons mis par écrit !

Mitten fabrique du revêtement de vinyle, du soffite, des accessoires d'une durabilité extrême grâce à une combinaison de formulations de PVC avancées et de standards élevés en termes de contrôle de qualité.

Merci de choisir le revêtement de vinyle de qualité de Mitten Inc.

GARANTIE À VIE LIMITÉE

Mitten Inc. est fière de garantir son revêtement mural auprès de son acheteur original, tant et aussi longtemps que ledit acheteur original demeure propriétaire de la propriété sur laquelle nos produits sont installés.

Les dits produits sont garantis contre tout défaut de fabrication. Toutes défaillances des produits couverts par la garantie actuelle seront remédiées par Mitten Inc. sans aucuns frais pour le PROPRIÉTAIRE ORIGINAL. Et ce si le défaut est déclaré conformément aux présents termes.

La couverture à vie et qui n'est pas calculée au prorata de la présente garantie est conçue pour s'appliquer seulement aux propriétaires individuels. Dans le cas où le revêtement mural a été acheté par ou posé sur une propriété dont le propriétaire est, par exemple: une société, un gouvernement, un immeuble à condominium ou un immeuble qui n'est pas utilisé comme résidence par un ou des propriétaire(s) individuel(s), la durée de la garantie sera de cinquante ans après l'installation du revêtement mural et sera calculée au prorata tel qu'indiqué aux présentes. Dans de tels cas d'acheteurs ou d'entités auxquels la couverture calculée au prorata s'applique, la garantie sera transférable au nouveau propriétaire par l'acheteur original conformément aux modalités énoncées aux présentes; la garantie aura une durée de cinquante ans après l'installation du revêtement mural (calculé au prorata conformément aux indications des présentes.)

DOMMAGE CAUSÉ PAR LA GRÊLE

Chacune des pièces Mitten Inc. résiste extrêmement bien à l'impact. Mitten Inc. garantit ce qui suit au propriétaire original : si le revêtement mural subit des dommages lors d'une tempête de grêle, Mitten Inc. fournira des matériaux de remplacement pour couvrir les pièces endommagées dans les cas où les dommages ne sont pas couverts par une police d'assurance des propriétaires occupants ou autre police d'assurance. Le propriétaire occupant devra payer les frais liés à toute installation, à toute main-d'œuvre et à tout chargement.

ALTÉRATION CLIMATIQUE UNIFORME

Les termes "altération climatique uniforme" réfèrent à l'apparence de la couleur du revêtement mural mais ne réfèrent pas à la rectitude ni à la planéité ni à l'apparence de mur à niveau du revêtement mural. Il est raisonnable de s'attendre à ce que l'exposition aux éléments extérieurs entraîne le changement de la couleur de façon graduelle et uniforme. Ces changements varient selon la situation géographique et l'exposition du mur. Mitten Inc. garantit que les altérations climatiques subies par ses produits seront uniformes. Un "défaut" est défini comme suit : sur un mur exposé en particulier, toute altération climatique survenant d'une façon qui varie d'un panneau à l'autre (effet d'échiquier). Le fait que le matériel de revêtement affiche de légères différences de teinte acceptables sur les portions de ses panneaux situées sous la patte de bardeau (ou le trait d'ombre) ainsi qu'en dessous des corniches protégées et dans les zones en surplomb est considéré normal.

COUVERTURE COLOR-RICH

Mitten Inc. décidera, à sa discrétion, si le revêtement mural a subit une décoloration anormale ou une altération climatique naturelle. Cette conclusion se basera sur le changement de couleur excessif du revêtement par rapport aux unités Hunter et calculé conformément à ASTM D2244 tel qu'indiqué au diagramme contenu aux présentes. ACT™ est garanti contre un fanage de 3 unités Hunter. Les formulations PVC sont garanties contre un fanage de 4 unités Hunter. Cette garantie contre le fanage durera aussi longtemps que la garantie à vie limitée de Mitten Inc. et, après transfert de la Propriété, continuera selon les termes de couverture de la garantie à vie limitée de Mitten Inc.

Le revêtement mural qui subit un changement de couleur à cause d'altérations climatiques normales n'est pas couvert par la présente garantie.

CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux défauts de fabrication de Mitten Inc. Elle ne couvre pas les dommages causés aux dits produits par une installation défectueuse, par le feu, par le vent, par la foudre ou d'autres cas fortuits, par des gestes intentionnels, par le défaut d'effecteur l'entretien raisonnable et nécessaire, par des dommages fortuits ou par suite d'une négligence, par l'exposition à la pollution de l'air, aux pluies acides, à l'épandage de sel ou aux produits chimiques ou vapeurs nuisibles. Le revêtement de vinyle Mitten Inc. n'est pas garanti dans le cas où une source de chaleur, tel qu'un BBQ , une unité de verre avec gaz argon ou tout autre item pouvant réfléchir de la chaleur au dessus de 160° F, soit située à proximité des produits de vinyle installés.

Lorsqu'un propriétaire fait défaut de garder propre la surface du revêtement de vinyle solide et qu'en résulte une accumulation nuisible sur ladite surface, restaurer le mur afin que son apparence redevienne fraîche et propre devient une tâche ardue. La responsabilité de ladite remise en condition propre et fraîche de la surface du mur est, dans un tel cas, strictement celle du propriétaire et non pas celle de la société Mitten Inc. ni de l'entrepreneur qui a effectué l'installation.

MESURES CORRECTIVES

Si votre produit est affligé d'un défaut de fabrication couvert par la présente garantie, Mitten Inc. déboursera les coûts (matériel et main d'œuvre) de réparation et de remplacement des pièces défectueuses ou de la portion défectueuse du revêtement mural et des accessoires Mitten Inc.

Tous les travaux liés à la garantie seront effectués par Mitten Inc. ou par un agent désigné et choisi par Mitten Inc. Toute réparation ou remplacement qui n'a pas été autorisé par Mitten Inc. aura pour effet de libérer Mitten Inc. de toute obligation liée à la garantie de ses produits. Tous les travaux liés à la garantie seront effectués dans les cent soixante (160) jours suivant la réception de l'avis sauf si des conditions météorologiques défavorables empêchent de terminer la réparation ou le remplacement dans ledit délai de cent soixante (160) jours. Dans un tel cas, les réparations ou le remplacement seront terminés aussitôt que possible après le délai de 160 jours lorsque les conditions météorologiques le permettront. Les réparations seront effectuées à un moment qui conviendra au client et au représentant désigné. Mitten Inc. conserve le droit de cesser de produire ou de modifier l'un ou l'autre de ses produits, incluant la couleur qui y correspond, sans avis préalable au propriétaire/consommateur et ne sera pas responsable envers le propriétaire/consommateur des effets d'une telle cessation de production ou modification; Mitten Inc. ne sera pas non plus responsable si le matériel de remplacement est d'une couleur ou d'un lustre qui diffèrent de ceux du produit original à cause d'altération climatique normale. Si Mitten Inc. remplace, en vertu de la garantie, quelque produit d'origine dont la production a cessé ou qui a été modifié, elle peut lui substituer un produit désigné par Mitten Inc. comme étant d'une qualité et d'un prix d'achat comparables.

La question à savoir si le revêtement mural a subi une altération climatique normale sera décidée strictement à la discrétion de Mitten Inc. Dans le cas où Mitten Inc. estime que le revêtement mural a subi une altération climatique qui dépasse la normale, alors Mitten Inc. devra, à sa discrétion, soit apposer un enduit particulier à tout revêtement ayant subi une altération estimée anormale, ou soit effectuer les réparations nécessaires tel que décrit ci-dessus.

LES MESURES CORRECTIVES PRÉVUES AUX PRÉSENTES SONT EXCLUSIVES, QU'ELLES DÉCOULENT DE VIOLATIONS DE GARANTIES EXPRESSES OU TACITES, DE GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRES. MITTEN INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE HORMIS CELLE ÉNONCÉE SPÉCIFIQUEMENT AUX PRÉSENTES.

MITTEN INC. NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, CONSÉCUTIF OU ACCESSOIRE.

Dans certaines juridictions, l'exclusion ou la restriction des dommages consécutifs ou accessoires n'est pas permise. En conséquence, les restrictions ci-dessus pourraient ne pas vous être applicables.

La présente garantie vous offre certains droits légaux particuliers et vous pourriez posséder d'autres droits qui varient selon les juridictions.

COMMENT OBTENIR L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE GARANTIE - PROPRIÉTAIRE ORIGINAL

Une procédure simple vous permet d'obtenir l'exécution de la présente garantie. Si vous croyez que notre produit contient des défauts de fabrication, écrivez tout simplement à : Réclamations liées à la garantie, attention : Directeur de l'assurance-qualité à P.O. Box 2005, 70 Curtis Avenue North, Paris, Ontario, Canada, N3L 3T2. Décrivez brièvement les motifs de votre réclamation, qui doit être accompagnée d'une preuve d'achat et d'installation ainsi que d'un titre de propriété. Des photographies appropriées peuvent être demandées ainsi qu'un échantillon du défaut allégué pour fins d'analyse de laboratoire.

IMPORTANT : TOUTES LES RÉCLAMATIONS FAITES EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉES À MITTEN INC. DANS LES SOIXANTE (60) JOURS À COMPTER DE LA DATE OÙ LE DÉFAUT A ÉTÉ DÉCOUVERT OU AURAIT RAISONNABLEMENT PU ÊTRE DÉCOUVERT.

Suivant la réception de votre réclamation, Mitten Inc. y répondra dans un délai raisonnable. De plus, Mitten Inc. conserve, lorsque nécessaire, le droit de procéder à l'inspection de tout dommage ou défaut dans un délai raisonnable après le dépôt de la réclamation.

TRANSFERT DE LA GARANTIE - PROPRIÉTAIRE SUBSÉQUENT

Le deuxième propriétaire de la résidence ayant du revêtement de vinyle Mitten Inc. a aussi droit à une couverture de garantie. La période de garantie sera de cinquante (50) ans à partir de la date originale d'achat/installation et sera au prorata du temps indiqué au tableau de la page précédente de cette garantie. L'acheteur original est responsable de laisser la carte de garantie et les preuves d'achats au propriétaire subséquent.

Ceci certifie que du revêtement de vinyle, du soffite et/ou des accessoires furent installés à la résidence de :

Nom: _____

Adresse: _____

Date d'installation: _____

Propriétaire: _____

Contracteur: _____